

SCANI

Association loi 1901

16 bis rue Pasteur, 89400 Migennes

Procès verbal de prise de décision de l'assemblée générale permanente

Suite à un appel à discussion lancé, conformément aux statuts, par Bruno Spiquel le 9 février 2016 à 23h57, terminé le 12 février 2016 à 22h00, aucune objection n'a été notée quant au contenu des questions posées à l'assemblée générale concernant l'adhésion de SCANI à la Fédération FDN.

Un vote a donc eu lieu par email, portant sur les résolution suivante :

Résolution n°1 :

L'assemblée générale donne mandat à un membre du conseil d'administration de l'association pour ratifier la charte de la Fédération FDN disponible à l'adresse <http://www.ffdn.org/sites/default/files/files/charte-federation-fdn.pdf>.

Résolution n°2 :

L'assemblée générale donne mandat à un membre du conseil d'administration de l'association pour effectuer la demande d'adhésion à la fédération FDN.

Résolution n°3

L'assemblée générale mandate Christophe Daniel pour effectuer le suivi de la procédure d'adhésion à la fédération.

Le taux de participation de 100 % étant atteint avant la fin de la semaine statutaire, le vote est clos le 13 février 2016 à 13h47.

Les trois résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Migennes le 13 février 2016.

Christophe Daniel
Pour le conseil d'administration de SCANI